

**Province de Québec  
MRC de D’Autray  
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 10 août 2026, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :  
Monsieur Yves Germain, maire  
Monsieur Sylvain Bélisle, conseiller au siège #2  
Madame Yolande Simard, conseillère au siège # 4  
Monsieur Guillaume Dubreuil, conseiller au siège #5  
Monsieur Thomas Berryman, conseiller au siège #6

**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d’assemblée.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l’ouverture officielle de la séance.

**2026-08-101**

**Lecture et adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Dubreuil, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle et résolu :

**QUE** l’ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
5. **FINANCE**
  - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 7.1 Projet Redressement — Sécurisation 2027 (route 349 et chemin de la Californie)
  - 7.2 Mandat d’ingénierie pour l’évaluation de la mise aux normes des chemins du Lac-Rouge et des Cèllets
  - 7.3 Programmation TECQ #2
  - 7.4 Projet de travaux de réfection de l’aqueduc et de la voirie des rues Allard et St-Joseph
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Dépôt du rapport sur l’émission des permis (juillet)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 11.1 Programmation des Journées de la Culture 2026 (Saint-Didace en folie)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Adopté à l’unanimité des conseillers

**2026-08-102**

**Adoption du procès-verbal**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, appuyé par monsieur le conseiller Thomas Berryman et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le 13 juillet 2026, soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-103

**Adoption des comptes**

Il est proposé par madame la conseillère Yolande Simard, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Dubreuil et résolu que la liste des factures courantes, au 6 août 2026, totalisant 39 489,37 \$, soit approuvée et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à en effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursées en chèques, dépôts directs et prélèvements bancaires, du 1er au 31 juillet 2026 totalisant 80 830,13 \$ et des salaires nets totalisant 39 672,42 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-104

**Projet Redressement – Sécurisation 2027 (route 349 et chemin de la Californie)**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Didace choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**ATTENDU QUE** la chargée de projet de la Municipalité, Mme Chantale Dufort, directrice générale, représente cette dernière auprès du ministre dans le cadre de ce dossier ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de monsieur le conseiller Guillaume Dubreuil, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Didace autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Chantale Dufort, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-105

**Mandat d'ingénierie pour l'évaluation de la mise aux normes des chemins du Lac-Rouge et des Œillets**

**CONSIDÉRANT** les échanges écrits entre l'Association des propriétaires du Lac-Rouge et la Municipalité de Saint-Didace concernant une demande de municipalisation du chemin du Lac-Rouge et du chemin des Œillets, notamment les correspondances datées des 18 mai 2025, 18 septembre 2025 et 29 juin 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du conseil municipal à accompagner l'Association des propriétaires du Lac-Rouge dans l'évaluation de la faisabilité d'un projet de municipalisation de ces chemins ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'obtenir une évaluation technique et financière des travaux requis afin de déterminer les interventions nécessaires à la mise aux normes de ces infrastructures

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Yolande Simard, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, et résolu

**DE** mandater Stéphane Allard, directeur du service d'ingénierie et des cours d'eau de la MRC de d'Autray, afin de préparer les plans préliminaires, les devis, les estimations détaillées des coûts ainsi que tout document connexe requis pour l'évaluation des travaux nécessaires à la mise aux normes du chemin du Lac-Rouge et du chemin des Œillets ;

**QUE** ce mandat vise à permettre à la Municipalité, à l'Association des propriétaires du Lac-Rouge et aux citoyens concernés d'évaluer la faisabilité technique et financière d'un éventuel projet de municipalisation de ces deux chemins ;

**QUE** les coûts associés à ce mandat professionnel soient imputés au fonds général.  
Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-106

**Programmation TECQ #2**

**ATTENDU QUE :**

- La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Berryman, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-107

**Projet de travaux de réfection de l'aqueduc et de la voirie des rues Allard et St-Joseph**

**CONSIDÉRANT** le projet de travaux de réfection de l'aqueduc et de la voirie des rues Allard et Saint-Joseph, visé notamment par les résolutions 2021-03-053, 2021-03-054, 2021-04-080, 2023-08-128 et 2025-10-150 ;

**CONSIDÉRANT** que le coût estimé du projet s'élève à plus de 1,7 million de dollars ;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, le projet n'a pu obtenir le financement nécessaire à sa réalisation ;

**CONSIDÉRANT** que le projet est prêt à démarrer et pourrait être amorcé avant la fin de l'année 2026, ce qui constitue un critère important dans le cadre de l'évaluation des demandes d'aide financière au programme Fonds pour bâtir des collectivités fortes du gouvernement du Canada ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Dubreuil, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle et résolu

**D'** entériner l'autorisation donnée à madame Chantale Dufort, directrice générale, de présenter et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Didace, une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, afin de financer le projet de réfection de l'aqueduc des rues Allard et Saint-Joseph, pour un montant de 692 000 \$ ;

**D'** entériner l'autorisation donnée à madame Chantale Dufort, directrice générale, de déposer un montage financier prévoyant une contribution de 550 000 \$ provenant de la programmation TECQ, une contribution de 330 000 \$ provenant du fonds de réserve pour immobilisations et une contribution de 160 000 \$ provenant du surplus libre accumulé, afin de compléter le financement requis pour la réalisation du projet dont le coût est estimé à plus de 1,7 million de dollars.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Dépôt

**Dépôt du rapport sur l'émission des permis**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois de juillet 2026.

2026-08-108

**Programmation des Journées de la Culture 2026 (Saint-Didace en folie)**

**CONSIDÉRANT** le travail de planification de Andréanne Baillargeon, coordonnatrice aux loisirs et à la culture ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2026-03-044, et que seulement 500 \$ ont été accordé en aide financière en provenance du Programme Les Rencontres Hydro-Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, appuyé par monsieur le conseiller Thomas Berryman et résolu

**D'** accepter la programmation d'activités culturelles gratuites dans le cadre des Journées de la Culture 2026, intitulé « *Saint-Didace En folie* » qui se tiendra le 26 septembre 2026 au parc Claude Archambault, préparée par Andréanne Baillargeon, coordonnatrice aux loisirs et à la culture ;

Samedi 13 h 00 – **Jeux gonflables, Jeux géants, Prêts d'équipements**

Samedi 13 h 30 – **Partie de Kickball amicale**

Samedi 15 h 00 – **Spectacle de Magie avec Karl Normandin**

Samedi 19 h 00 – **Présentation du film Crise D'ado**

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Période de questions**

**2026-08-109**

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Berryman, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h 00.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Yves Germain  
Maire

Chantale Dufort  
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.